

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MEDICAUX****ISTENT INJECT****Micro-stent de pontage trabéculaire****Avis de radiation****LPPR****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 20 janvier 2026**

Faisant suite à l'examen du 20 janvier 2026, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 20 janvier 2026

Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale :

La Société GLAUKOS France informe la Commission qu'elle ne commercialise plus la référence de ISTENT INJECT détaillée dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Cette référence est inscrite sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Référence à radier
3182378	Stent micro-pontage trabéculaire, iSTENT INJECT	G2-M-IS

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnée à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif